

depuis surtout que les travaux de Bazin ont démontré que le cryptogame pénètre la substance propre du cheveu, le traitement de la teigne faveuse repose sur des bases véritablement scientifiques. Il a pour but d'enlever les parties imprégnées de végétaux parasites et de détruire les parasites qu'on ne peut enlever. On arrive à ce but en arrachant les cheveux malades à l'aide d'une épilation successive, et en faisant périr, au moyen d'agents parasitocides, les substances cryptogamiques répandues à la surface épidermique et dans les follicules pileux. Voici, d'ailleurs, les détails du traitement institué par Bazin et adopté avec quelques variantes insignifiantes par tous les médecins de l'hôpital Saint-Louis, traitement qui nous donne tous les jours des succès incontestables.

Ce traitement comprend trois temps, trois opérations successives :

1° On débarrasse d'abord la tête ou les parties malades des croûtes qui les recouvrent, avec des cataplasmes émoullissants et des lotions soit d'eau de guimauve, soit d'eau de savon, ou même à l'aide de bains, si le favus siège au tronc ou sur les membres. Quelques jours suffisent ordinairement pour que la partie malade soit nettoyée et pour qu'elle présente une coloration rouge avec quelques ulcérations superficielles, d'aspect assez semblable à celui qui succède à la chute des croûtes de l'eczéma ou de l'impétigo.

2° Lorsque les croûtes ont été enlevées, on passe à la seconde partie du traitement, la plus essentielle, qui consiste dans l'avulsion des cheveux situés sur toute la surface malade. On procède à cette avulsion par une épilation successive, qui est pratiquée au moyen de pinces à mors larges. Pour diminuer la douleur et pour éviter de briser les cheveux, on a soin de n'en saisir qu'un ou deux à la fois et d'exercer la traction dans le sens de l'implantation du cheveu. Lorsque la surface malade est un peu

étendue, on est obligé de pratiquer cette épilation en plusieurs séances, pour ne pas occasionner trop de douleur ou trop de fatigue aux malades ; mais avec un peu d'habitude, on arrive facilement à épiler tout le cuir chevelu en cinq ou six séances et même en moins de temps, lorsque le nombre des cheveux n'est pas très considérable. L'épilation est également nécessaire lorsque le favus siège au tronc ou aux membres ; les poils doivent être arrachés de la même manière.

Par cette épilation, on enlève déjà une grande quantité de parasites, tout ce qui était contenu dans les poils ; mais il existe encore une certaine quantité de substance parasitaire dans les follicules pileux, et, pour la détruire, en même temps qu'on arrache les cheveux, on humecte les surfaces épilées avec une lotion parasiticide qu'on cherche à introduire jusque dans les follicules au moyen d'une brosse ou d'un morceau de linge ou de flanelle imbibés de cette liqueur. La préparation liquide proposée par Bazin et aujourd'hui généralement adoptée n'est autre qu'une solution aqueuse de sublimé au 500°, soit, par exemple : eau distillée, 125 grammes ; sublimé, 25 centigrammes. Il est nécessaire de faire ces lotions immédiatement après l'épilation pour que le liquide puisse pénétrer plus facilement dans l'intérieur des follicules encore béants, et il est bon de les répéter matin et soir pendant les trois ou quatre jours qui suivent l'épilation. Chez certains malades, ces lotions donnent lieu à une éruption de pustules plus ou moins nombreuses, mais de peu de durée, lesquelles s'effacent d'ailleurs très vite sous l'influence de quelques lotions adoucissantes ou de quelques cataplasmes émoullissants.

3° Enfin, les cheveux sont arrachés, la liqueur parasiticide a pénétré dans les follicules et dans les couches superficielles de l'épiderme ; mais on n'est pas certain que tous les parasites soient détruits, quelques végétaux

entiers, quelques spores survivent à la ruine générale et peuvent être le point de départ de nouvelles repullulations; de là, la nécessité de continuer le traitement parasiticide, ce qu'on exécute alors en frictionnant matin et soir la partie malade avec une pommade contenant une substance susceptible de détruire le parasite, c'est-à-dire soit du soufre, soit une préparation mercurielle, soit une préparation cuivreuse ou même une préparation de goudron ou d'huile de cade. J'ai l'habitude d'employer une pommade contenant, pour 30 grammes d'axonge, 2 à 3 grammes de fleurs de soufre et 1 gramme de camphre. Bazin préfère une pommade composée de 30 grammes d'axonge et de 1 à 2 grammes de turbith minéral. On peut encore employer l'acétate de cuivre à la dose de 50 centigrammes pour 30 grammes d'excipient; mais cette substance a souvent l'inconvénient de déterminer des éruptions artificielles, et il vaut mieux lui préférer le soufre ou les préparations mercurielles. L'acide phénique, le goudron, l'huile de cade, sont également employés; mais leur effet est moins certain que celui des préparations sulfureuses ou mercurielles.

Lorsqu'un malade a été soumis au traitement que je viens d'indiquer, on voit la surface malade reprendre peu à peu un aspect normal; et, au bout d'un mois ou de cinq semaines, les cheveux arrachés repoussent, car c'est une grossière erreur de croire que les poils avulsés ne repoussent pas. A ce moment alors la guérison paraît obtenue, mais on ne doit pas se fier à l'apparence; le plus ordinairement une seule épilation ne suffit pas, il reste encore quelques cryptogames, et, si l'on abandonne le traitement local, on ne tarde pas à voir revenir la maladie avec ses croûtes caractéristiques; il est bon de procéder à une seconde épilation avec lotions parasitocides suivies d'onctions de même nature. Puis, au bout de six semaines de cette seconde série thérapeutique, il faut

abandonner tout traitement et soumettre le malade à une observation attentive. S'il est guéri, les poils resteront sains, le cuir chevelu restera blanc et net, la surface qui a été malade ne sera le siège d'aucune exfoliation épidermique. Si, au contraire, il reste encore quelque parcelle cryptogamique, au bout de quelques jours après l'abandon du traitement, l'épiderme deviendra squameux, la peau rougira, et on verra pointer çà et là, au-dessus de l'ouverture extérieure des follicules pileux, plusieurs petites taches jaunes qui ne tarderont pas à s'agrandir et à présenter une dépression centrale en forme de cupule. Il y a alors nécessité d'une nouvelle épilation, ordinairement moins étendue et sur les parties malades seulement, opération qu'il sera nécessaire de renouveler jusqu'à complète guérison.

Lorsque le favus siège sur le tronc ou sur les membres, j'ai déjà dit que le traitement était le même; on peut seulement alors substituer aux lotions et ajouter aux pommades quelques bains de sublimé. Le favus est d'ailleurs ordinairement plus facile à guérir lorsqu'il ne siège pas au cuir chevelu, ce qui peut s'expliquer par le nombre moins considérable et le plus petit volume des follicules pileux.

Lorsque le favus siège aux ongles, la substance cryptogamique étant développée entre l'ongle et l'épiderme, pour faire parvenir les agents parasitocides jusqu'au point où elle existe, on doit user l'ongle avec du verre ou avec une lime, puis se servir de la solution et des pommades déjà indiquées. Comme pour le cuir chevelu, on est quelquefois obligé de revenir une ou deux fois à ce procédé de traitement avant d'obtenir une guérison définitive.

A l'aide du traitement que je viens d'exposer en détail, on arrive à guérir le favus d'une manière radicale; plusieurs milliers de guérisons ont été ainsi obtenus.

Mais il ne faut pas oublier que les parasites végétaux trouvent des conditions favorables de développement dans une constitution faible et détériorée, et que, pour assurer la guérison du favus, il est nécessaire, en même temps qu'on attaque le cryptogame par des moyens directs, de chercher à modifier la constitution par un traitement reconstituant médical et hygiénique. Aussi, chez les personnes atteintes de favus, principalement chez les enfants lymphatiques ou scrofuleux, on se trouvera bien de l'administration des amers, houblon, gentiane ou quinquina, des antiscorbutiques, de l'huile de foie de morue et de l'emploi des moyens hygiéniques relatifs à l'alimentation, à l'habitation et aux exercices du corps.

2° Trichophytie.

Sous ce nom de *trichophytie*, on doit comprendre les affections cutanées produites par la présence dans les couches superficielles de l'épiderme ou dans les glandes cutanées d'un parasite végétal décrit sous le nom de *Trichophyton*. Suivant le siège occupé par ce cryptogame, la maladie présente des aspects assez différents pour qu'on ait admis pendant longtemps ces éruptions comme constituant des espèces nosologiques distinctes et pour qu'on les ait désignées sous des noms particuliers. Des recherches microscopiques attestant l'existence du même parasite, des observations attentives relatives à l'évolution et à la transformation de ces maladies ont permis à Bazin et à moi de constater leur identité, et aujourd'hui tout le monde est à peu près d'accord pour reconnaître qu'elles sont dues à la présence du même parasite et que leur différence d'aspect et de marche n'est qu'une question de siège. Le mot trichophytie que j'ai proposé dans mes leçons cliniques à l'hôpital Saint-Louis est généralement accepté maintenant.

Je décrirai successivement : 1° la *trichophytie circinée* ; 2° la *trichophytie tonsurante* ; 3° la *trichophytie sycho-sique*.

La connaissance de la nature parasitaire de la trichophytie circinée et la trichophytie tonsurante est un fait tout moderne ; mais ces maladies étaient connues depuis longtemps, surtout en Angleterre, où elles étaient désignées sous le nom de *ringworm* (ver en anneau), dénomination qui est encore aujourd'hui employée communément dans ce pays pour désigner une affection contagieuse de la peau ou des poils, caractérisée par des cercles rouges ou squameux. Willan et Bateman dédaignèrent ce mot populaire de *ringworm* et décrivirent, sous le nom d'*herpes circinatus*, le ringworm du corps et sous celui de *porrigo scutulata* la même affection siégeant à la tête et dans la barbe, considérant l'herpès circiné comme une éruption vésiculeuse et plaçant le porrigo dans les affections pustuleuses. La propriété contagieuse de ces maladies n'avait d'ailleurs pas échappé aux auteurs anglais, qui l'avaient signalée comme un fait d'observation acquis depuis longtemps, et Bateman, en parlant de l'herpès circiné, a soin de le considérer comme une affection locale n'amenant aucun trouble dans la santé générale. Les médecins français qui adoptèrent les doctrines de Willan et de Bateman, Bielt, Cazenave, Gibert, Devergie, acceptèrent également les dénominations d'herpès circiné et de porrigo, tandis qu'Alibert désignait ces maladies sous les noms d'olophlyctide miliaire et de porrigne tonsurante. Mais il faut croire que ces maladies étaient alors mal connues, car, en 1829, Mahon jeune décrivit, sous le nom de *teigne tondante*, une affection du cuir chevelu qui lui parut nouvelle et qui n'est véritablement que le *porrigo scutulata* de Willan, notre herpès tonsurant actuel ; et plus tard, en 1840, Cazenave, ayant eu occasion de rencontrer